

Compte rendu

I – Finances :

Monsieur Martineau rappelle que les dossiers financiers ont été étudiés lors des orientations budgétaires, en réunion PVP, lors de 2 commissions finances, en bureau. Ils sont maintenant présentés au conseil pour approbation.

D- 10.2012 - Approbation des comptes administratifs 2011 et affectation des résultats : budget général, budget : les quatre vents, budget économique, Budget Polaxis, budget déchets ménagers

M. Le Président, expose les comptes administratifs des cinq budgets puis quitte la séance. M. Cormery, Vice-Président procède aux votes.

. Compte administratif *budget général* : Il laisse apparaître, pour 2011: un excédent de fonctionnement de 860 492.18 € et un déficit d'investissement de 140 001.68 €. Un reste à réaliser de 341 250 en dépenses et 34 181.18 en recettes. Affectation de résultat pour 447 070.50 €. Le conseil, après délibération, émet un avis favorable à l'unanimité quant à ce compte administratif.

. Compte administratif *budget « les quatre vents »* : Il laisse apparaître un équilibre à hauteur de 244 323.75 € tant en dépenses qu'en recettes ; donc pas d'affectation de résultat. Le conseil, après délibération, émet un avis favorable à l'unanimité quant à ce compte administratif.

. Compte administratif budget *action économique* : Il laisse apparaître, en résultat de clôture un déficit de fonctionnement de 47 130.15 € et un excédent d'investissement de 155 878.73 €. Le conseil, après délibération, émet un avis favorable à l'unanimité quant à ce compte administratif.

. Compte administratif budget *site Polaxis* : Il laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 863 952.59 € et un déficit d'investissement de 1 267 983.92 €. Affectation pour 863 952.59 € à la section investissement. Le conseil, après délibération, émet un avis favorable à l'unanimité quant à ce compte administratif.

. Compte administratif budget *Déchets ménagers* : Il laisse apparaître en résultat de clôture: un excédent de fonctionnement de 142 032.69 € et un déficit d'investissement de 56 205.21 €. Un reste à réaliser de 4 400 €. Le résultat cumulé est le suivant : fonctionnement : 142 032.69 ; investissement : + 51 805.71 €. Le conseil, après délibération, émet un avis favorable à l'unanimité quant à ce compte administratif.

- D-11.2012 - Approbation des comptes de gestion de Mme Le Trésorier Principal

Monsieur le Président présente au conseil les comptes de gestion de Mme le Trésorier Principal. Ceux-ci sont identiques aux comptes administratifs.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion des budgets : Général, Quatre vents, action économique, Polaxis, Déchets ménagers.

- D-12.2012 - vote des taux :

Monsieur le Président expose au conseil communautaire qu'il convient de voter les taux 2012. Rappel 2011 :

Taxe concernée	Taux de base transféré	Taux supplémentaire CCGC	Taux global voté Pour 2011
Cotisation foncière des entreprises	20.71	0.23	20.94
Taxe d'habitation	8.76	0.0845	8.84
Taxe foncier bâti	0.00	0.1182	0.118
Taxe foncier non bâti	2.14	0.2694	2.41

Monsieur le Président propose le maintien des taux 2011 en 2012, à savoir :

- C.F.E. : 20.94
- T.H. : 8.84
- TFB : 0.118

- TFNB : 2.41

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, les élus acceptent les taux ci-dessus proposés.

===

- **D-13.2012 - Création du budget Station d'épuration Polaxis**

Monsieur le Président propose au conseil que la gestion de la station d'épuration soit faite par le biais d'un budget annexe. En effet, cet équipement nécessite une création en comptabilité M. 49. De plus, la zone d'aménagement concertée de Polaxis nécessite la création d'une station d'épuration.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable pour créer un budget annexe à compter du 1^{er} janvier 2012. Ce dernier sera dénommé « Station d'épuration - POLAXIS »

- **D-14.2012 - Vote des budgets 2012 : budget général, budget les quatre vents ; budget économique, budget Polaxis, budget Déchets ménagers, budget STEP Polaxis.**

. Budget général : La section d'exploitation s'équilibre 3 466 570 €. La section d'investissement s'équilibre à 1 867 850.89 €.

. Budget les quatre vents : La section d'exploitation s'équilibre à 222 878 €.

. Budget action économique : La section d'exploitation s'équilibre à 2 219 840.36 €. La section d'investissement s'équilibre à 2 115 255.21 €

. Budget site Polaxis : La section d'exploitation s'équilibre à 6 997 330.83 €. La section d'investissement s'équilibre à 7 082 549.96 €.

. Budget STEP Polaxis : La section d'exploitation s'équilibre à 3 000 €. La section d'investissement s'équilibre à 833 709 €

. Budget déchets ménagers : La section d'exploitation s'équilibre à 1 566 502.69 €. La section d'investissement s'équilibre à 720 305.71 €.

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable quant à ces budgets 2012.

- **D.15-2012 - Autorisation de versement des subventions 2012**

Monsieur le Président expose au conseil qu'il est inscrit une somme quant aux subventions 2012. Elle est répartie de la manière suivante :

- Comité de jumelage..... 4 500 €
- Scénoféerie..... 5 000 €
- Courses hippiques...Prix de Gâtine et Choissilles.... 750 €
- Ecole de musique..... 15 000 €
- Guide touristique...(édition du guide) 3 095 €

Le conseil, après délibération, à l'unanimité, émet un avis favorable quant à ces propositions.

II - Développement économique

- **D – 16.2012 - Suppression PN 199 à Neuillé Pont Pierre – Vente de terrain au Conseil Général 37**

Dans le cadre de la suppression du Passage à niveau 199 sur la commune de Neuillé Pont Pierre (RD 766), déclarée d'Utilité Publique par arrêté préfectoral du 2 février 2009, il est nécessaire, pour le Conseil Général d'Indre-et-Loire, de procéder à l'acquisition d'une portion de la parcelle cadastrée ZK n°6 appartenant à la Communauté de Communes.

La portion nécessaire au Conseil Général d'Indre-et-Loire se situe le long de la RD 766.

Références cadastrales	Lieu-dit	Classement au PLU de Neuillé Pont Pierre	Superficie totale de la parcelle	Superficie souhaitée par le Conseil Général	Superficie restant pour la Communauté de Communes
ZK n°6	La Chevrière	N	3 ha 88 a 45 ca	10 a 49 ca	3 ha 77 a 96 ca

Le Conseil Général propose, en référence à la nature du terrain, à sa situation en zone N au PLU de la commune de Neuillé-Pont-Pierre, au marché immobilier local, d'acquérir ledit terrain pour une indemnité principale de 370 €, auquel s'ajoute une indemnité de réemploi de 5% soit un total général de 389 €.

Vu l'avis du service des domaines en date du 6 février 2012,

Le Conseil Communautaire, après délibération, par 26 Pour et une abstention, a :

- accepté la vente au profit du Conseil Général d'Indre-et-Loire, d'une partie de la parcelle cadastrée ZK n°6 d'une superficie de 1 049 m² pour un montant total de 389 €,
- autorisé, Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents afférents à cette vente et notamment l'acte authentique.

- D-17.2012 - ZAC Polaxis – Acception d'un don

Monsieur MERIGARD Jacky a fait un don de 1 600 € pour l'utilisation temporaire de parcelles pour 2012-2013 (droit de passage jusqu'au 31 mars 2013), parcelles cadastrées ZK n°11, ZL n°2, ZL n°12, ZL n°13, ZM n°6 et ZM n°24, représentant une superficie de 63 ha 95 a 81 ca, appartenant à la Communauté de Communes au sein de la ZAC du Parc d'Activités POLAXIS à Neuillé Pont Pierre.

Le Conseil Communautaire, après délibération, à l'unanimité a accepté le don de 1 600 € de Monsieur MERIGARD Jacky.

- D-18.2012 - Parc d'activités Polaxis : consultation pour une mission de prospection pour l'implantation d'entreprises créatrices d'emplois.

Afin d'aider la Communauté de Communes de Gâtine et Choisses dans la commercialisation du parc d'activités POLAXIS à Neuillé Pont Pierre, le Président propose de solliciter les services d'un cabinet externe qui aura une mission de prospection pour l'implantation d'entreprises créatrices d'emplois.

La mission se décomposerait ainsi :

- **Mission de prospection longue durée**
 - o Marketing direct (mailings, e-mailings, téléprospection, phoning...)
 - o Veille économique de la presse économique et professionnelle
 - o Développer un réseau de plusieurs prescripteurs et industriels
 - o Participation à des salons professionnels et des conventions d'affaires en France et/ou à l'Étranger
- **Opérations de prospections ciblées en fonction de différents critères** (sectoriels, géographiques, thématiques...)
- Compléter et préparer les propres actions de prospection et de marketing de la Communauté de Communes (organisation d'événements...)
- Conseils et propositions pour créer, entretenir et déployer divers outils de promotion du parc d'activités à l'échelle nationale et internationale afin d'attirer les projets d'implantation d'entreprises créatrices d'emplois

Il s'agit d'une liste non exhaustive. Le prestataire pourrait fournir toutes autres propositions en adéquation avec la demande de la Communauté de Communes.

Le marché pourrait comporter un prix fixe sur une partie de la mission et un prix variable en fonction du résultat : emplois créés et surfaces bâties implantées sur le parc d'activités POLAXIS.

La durée du contrat serait de 1 an avec une possibilité de reconduction sur 1 an sur décision expresse de la Communauté de Communes.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil autorise le lancement d'une consultation en vue d'une mission de prospection pour l'implantation d'entreprises créatrices d'emplois sur le parc d'activités POLAXIS.

III - Cadre de vie environnement – voirie – politique du logement

- Redevance incitative

Monsieur le Président informe qu'il n'y a pas de décisions à prendre ce jour compte tenu des réflexions et analyses en cours ; il propose de tenir une réunion spéciale, sur ce sujet, du conseil communautaire, au cours des prochaines semaines.

Monsieur Trystram remercie tout d'abord les membres de la commission qui travaillent d'arrache-pied. Il regrette qu'un certain nombre de communes soient absentes et regrette également qu'un court-circuitage soit fait par différentes personnes. Il demande à ce que l'on laisse les commissions travailler.

IV – Personnel

D-19.2012 - Création De deux postes d'adjoint administratif de 2ème classe contractuel à raison de trois mois afin de pallier aux besoins d'aide exceptionnelle ou aux remplacements potentiels.

M. Le Président expose au conseil qu'afin de pallier à un éventuel surcroît de travail administratif ou afin de remplacer un agent absent, il convient de prévoir la possibilité de recruter deux personnes supplémentaires. Monsieur le Président propose de créer deux postes d'adjoint administratif 2^{ème} classe contractuel pour besoin saisonnier d'une durée de 3 mois. (article 3, alinéa 2 de la loi du 26.1.84).

L'agent sera rémunéré selon la grille afférente, indice brut 297.

Les recrutements seront réalisés en fonction des besoins.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable quant à cette proposition.